Bordeaux, ce [illegible] 1783.

Monsieur

Vous avez vu, par la Lettre ci-jointe, que la Société, sous la Raison de Sohl & Villeneuve, finira le trente de ce mois, & que je reste chargé de la liquidation.

La Raison de ma nouvelle Maison sera sous le nom de Christian, Sohl & Ce.

J'ai l'honneur de vous en prévenir, & de vous prier d'en prendre note, ainsi que de ma nouvelle signature, à laquelle seule nous vous prions d'ajouter foi. Nous nous occuperons des opérations de banque, de toutes commissions, soit achats & ventes de marchandises & denrées Européennes & Coloniales, des armemens quelconques; & comme notre sieur Sohl a une Maison & des Etablissemens au Cap Français, nous nous chargerons également de procuration & de toute autre chose, pour cette Isle seulement.

Si notre intelligence & l'exactitude avec laquelle nous nous sommes comportés dans notre ancienne Société, ont pu nous mériter la moindre part dans votre confiance, nous espérons que vous voudrez bien nous la continuer dans la nouvelle, vous assurant d'avance que nous ne négligerons rien pour tâcher de la mériter. C'est dans ces sentimens que nous vous prions de nous croire bien sincérement,

Monsieur

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Christian Sohl & Ce

Base Circulaires Fiduciae, fiduciae_roux_1025, Source : Archives de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence. Fonds Roux, LIX-164